



DES VALEURS À PARTAGER

PRIX CULTURE & CREATION PRODUIT EN BRETAGNE 2012

PRIX A LA CREATION PRODUIT EN BRETAGNE - REGLEMENT 2012 -

ARTICLE 1 – L'organisateur

L'Association PRODUIT EN BRETAGNE située 2 Avenue de Provence – CS 23812 - 29238 BREST Cedex 3 organise « Le Prix à la Création PRODUIT EN BRETAGNE 2012 », pour lequel les inscriptions sont ouvertes du 15 juillet au 30 septembre 2011. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à celui-ci.

ARTICLE 2 – Contexte du Prix

PRODUIT EN BRETAGNE organise depuis plus de 10 ans les Prix Culture&Création : Grand Prix du Livre et Grand Prix du Disque (depuis 10 ans), Prix du Tourisme (1^{ère} édition en 2011) et Prix à la Création (depuis 2007).

Le but du Prix à la Création est de mettre en lumière le design par l'objet, avec l'idée que la création contemporaine bretonne dans le domaine visuel est porteuse d'image pour la région et créatrice d'emploi.

ARTICLE 3 – Qui peut s'inscrire ?

L'inscription est ouverte à tous les types de structures installées en Bretagne (5 départements) qui peuvent être les créatrices / fabricantes de ces types de produits.

ARTICLE 4 – Les projets qui peuvent être candidats

Le Prix à la Création récompense un objet, éventuellement une ligne d'objets, destiné à être vendu/e au grand public, réalisé en série, même petites.

En effet, le but du Prix à la Création est de permettre à des structures volontaires de développer leurs ventes. La communication associée au lauréat aura notamment pour rôle de communiquer au grand public qu'il peut se procurer l'objet lauréat s'il le souhaite.

Le Prix concerne les objets (au sens large) ayant fait appel à une création, à une recherche de design : objets de décoration, bijoux / accessoires, habillement, art de la table, jeux / jouets / loisirs, mobilier, ameublement... (liste non exhaustive)

La concrétisation du projet se sera faite entre le 1^{er} septembre 2010 et le 30 septembre 2011.

Pour être éligible, les objets doivent correspondre aux critères d'habilitation de Produit en Bretagne pour les éléments qui relèvent de la Culture et de la Création : 70% du coût de revient doit être issu d'opérations réalisées en Bretagne (création, conception graphique, fabrication, décoration, expéditions, gestion des commandes...).

Le jury prendra en considération les éléments suivants : fabrication sur le territoire, lien avec l'identité bretonne, marché visé, ambitions pour l'objet candidat, usage de l'objet, esthétique, moyens techniques mis en œuvre pour la réalisation de l'objet et son bon fonctionnement (le cas échéant).

La démonstration de l'intérêt de l'objet par le candidat sur la fiche d'inscription sera prépondérante dans le choix par le jury.

ARTICLE 5 – La récompense

Le jury décidera de remettre un prix, éventuellement plusieurs voire aucun si les candidatures ne permettraient pas de déterminer un lauréat.

PRODUIT EN BRETAGNE assurera une promotion via les médias et son réseau d'influence. Aucune dotation en nature n'est prévue au moment de l'ouverture de ces inscriptions.

Un travail est en cours pour la mise en place de partenariats, pour proposer aux lauréats des opérations ciblées en termes de promotion (réalisation de mini-sites internet, mise en avant lors d'événements grand public et professionnels...).

ARTICLE 6 – Le jury

Un premier jury composé d'experts dans les domaines des objets de décoration / mobilier, bijoux / accessoires, habillement, art de la table, jouets / jouets... (types de produits qui peuvent être candidats et récompensés par le Prix à la Création) fera une présélection d'une vingtaine de projets sur la base de la réelle nouveauté des projets et sur leur qualité intrinsèque (solidité, ergonomie...).

Le jury final sera composé d'au moins 7 personnes (journalistes, distributeurs, magasins, amateurs éclairés...) sélectionnées pour l'éclectisme de leurs goûts. Il aura à se prononcer sur l'esthétisme des pièces selon sa propre sensibilité.

En dessous d'un certain nombre de candidatures et selon la diversité des objets présentés, l'organisateur pourra décider de fondre les deux jurys en un seul.

Les décisions du jury seront sans appel.

ARTICLE 7 – Remise des prix

Les lauréats seront a minima informés par courrier de l'obtention de leur titre. Une cérémonie de remise des prix en présence des parties prenantes du projet et de journalistes devrait être organisée début novembre 2011.

ARTICLE 8 - Inscription

Avant le 30 septembre : le candidat devra avoir transmis à :

**Prix à la Création 2012 - PRODUIT EN BRETAGNE
2 Avenue de Provence - CS 23812 - 29238 BREST Cedex 3**

son dossier d'inscription complété :

- fiche d'inscription complète et signée
- photo haute définition de l'objet
- tout autre support permettant au jury de se prononcer (l'envoi d'un exemplaire de l'objet présenté serait un plus)

Pour tout renseignement : Véronique Le Berre - Tél : 02-98-47-94-88 - contact@produitenbretagne.com

Attention : Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

ARTICLE 9 - Acceptation du règlement et dépôt

Le fait de participer au Prix à la Création implique l'acceptation du présent règlement. Cette acceptation vaut par l'envoi de la fiche d'inscription dûment remplie.

Ce règlement peut être obtenu sur simple demande formulée auprès de l'Association PRODUIT EN BRETAGNE - 2 avenue de Provence - CS 23812 - 29238 BREST Cedex 3.